

Comment le Ministère s'assure-t-il que les arbres repoussent et se développent?

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est responsable du suivi et du contrôle des interventions en forêt publique au Québec. Ainsi, il vérifie la qualité des **traitements sylvicoles** effectués ainsi que l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du processus de planification forestière.

Évaluation des interventions réalisées sur le terrain

Suivi de conformité

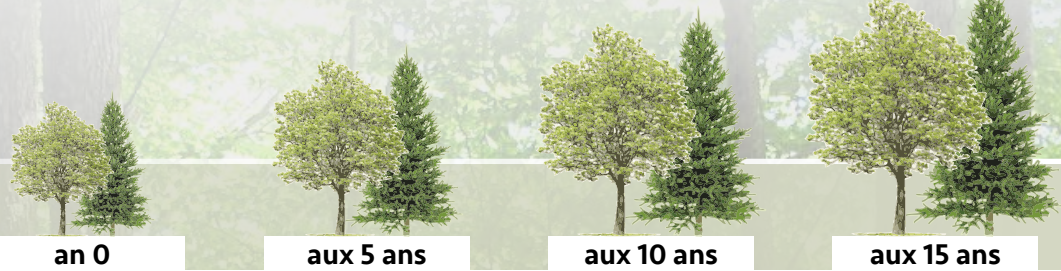
Permet de valider qu'un traitement sylvicole a été adéquatement réalisé sur le terrain et, ainsi, respecte la **prescription sylvicole** recommandée.

Suivi d'efficacité

Permet de vérifier dans le temps si la forêt réagit comme prévu à la suite du traitement sylvicole réalisé.

Suivi de validation

Permet de recueillir des informations servant à confirmer la croissance d'une forêt en lien avec le traitement sylvicole réalisé.



OU



OU



OU



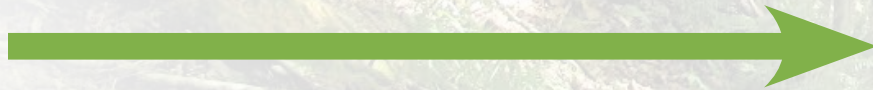
Évaluation du rendement des forêts

À partir des suivis de validation, les **modèles de croissance** sont mis à jour par le Ministère. Les connaissances sont transférées aux aménagistes pour établir les prescriptions sylvicoles. Ces données permettent également d'effectuer des analyses économiques et financières pour déterminer la rentabilité des investissements sylvicoles.

Ainsi, dans l'ensemble du Québec, 7 000 points d'échantillon spécifiques aux suivis de validation sont mesurés périodiquement tous les 5 ou 10 ans, auxquels s'ajoutent les 12 000 points d'échantillon permanents de l'inventaire écoforestier du Québec méridional.



Les modèles de croissance sont utilisés par le Forestier en chef pour le calcul des **possibilités forestières**.



Quelques définitions

Traitement sylvicole

Intervention ou séquence d'interventions ayant pour but de diriger le développement d'une forêt.

Prescription sylvicole

Traitement sylvicole recommandé par un ingénieur forestier.

Modèle de croissance

Outil servant à illustrer la croissance d'une forêt dans l'avenir et se basant sur les informations recueillies au cours des 55 dernières années.

Possibilité forestière

Volume maximum des récoltes annuelles de bois que l'on peut prélever à perpétuité, sans diminuer la capacité productive du milieu forestier.